

**portant validation des devis concernant l'entretien des terrains de Football et de Rugby ainsi que la reprise des lignes de drain à la SAS TSE**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la commande publique  
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le devis N°DE12086 et DE12089 de la SAS TSE concernant :

- L'entretien des terrains de football et de rugby
- La reprise des lignes de drain

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

De valider la proposition de la SAS TSE concernant l'entretien des terrains de Football et de Rugby ainsi que la reprise des lignes de drain d'un montant de 21 585.00 € HT.

A Bernay, le 7 avril 2026

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 10/04/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

